Cité scolaire
Henri Martin

Lettre aux familles
Inscriptions

Vous et votre enfant avez choisi une scolarisation au lycée HENRI MARTIN, et nous vous félicitons.
La réussite scolaire de votre enfant dépend, en plus d'un travail sérieux et régulier, du dialogue qui s'établira entre les personnels de l'établissement et vous, et de votre implication dans l'accompagnement de sa scolarité.
Vous trouverez, dans ce dossier des informations sur le lycée HENRI MARTIN et des réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

Les inscriptions en classe de 2ndes:

-

Le vendredi 30 juin 2023 de 8h30 à 18h00

Le samedi 1er juillet 2023 de 8h30 à 12h30

Les documents suivants sont consultables et téléchargeables en ligne sur le site du lycée :

https://www.lyceehenrimartin.fr/lycee/

- LE GUIDE DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS
- LA LISTE DES MANUELS SCOLAIRES
  La carte #HDF est une carte à puce financée par le Conseil Régional des Hauts de France, pour participer à l'achat des manuels scolaires. Elle est valable tout le long de la scolarité de votre enfant. Les démarches pour l'obtenir se font en ligne :
  https://cartegeneration.hautsdefrance.fr
  Les demandes doivent être faites avant **le mercredi 12 juillet** en raison des délais de fabrication de la carte.
- LES TARIFS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
- LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT
- LA CHARTE D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE, D'INTERNET ET DES RESEAUX
- LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT

Les demandes d'admission à l'internat seront étudiées le 12 juillet 2023, après les inscriptions de tous les élèves selon les modalités exposées sur le formulaire « demande d'admission ». Les demandes se font au moment de l'inscription de votre enfant.

- LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTE (voir avec Mme HURBLAIN)
- LE SERVICE SOCIAL AUPRES DES ELEVES (voir avec Mme MINISINI)
- LES DEMANDES DE CARTE DE TRANSPORTS, les familles doivent réaliser la demande en ligne via le site : https://transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/

Le personnel et moi-même vous souhaitons une bonne année scolaire.

E.DUPONT
Proviseure

Les familles ne disposant pas d'accès à internet ou de moyen d'impression peuvent faire la demande pour une impression papier des différents documents.

Cité scolaire
Henri Martin

ANNEE 2023/2024

RENTREE DES LYCEENS DE SECONDES

INTERNAT LYCEE

Les élèves internes de 2ndes seront accueillis, avec leurs familles le

LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023 à 8h00.

Un accueil personnalisé leur sera proposé pour leur première soirée à l'internat : présentation de la structure, présentation de l'équipe encadrante et diverses animations.

EXTERNAT LYCEE

9h00 – 12H00

13H30 – 16H30

Tous les élèves de secondes seront accueillis **le lundi 04 septembre 2023 à 9h00.** Un café d'accueil sera proposé aux parents.

A l'issue, les élèves seront pris en charge par leurs professeurs principaux et participeront à différents ateliers.

Les cours débutent dès la première heure de l'emploi du temps provisoire, le mardi 5 septembre 2023.

La Proviseure.

Cité scolaire Henri Martin

ENTREE EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Année scolaire 2023 – 2024

Cette fiche doit être remplie par les élèves de Troisième
et par ceux qui vont redoubler ou être maintenus en Seconde

Nom :

Prénom :

Classe fréquentée jusqu'en juin 2023 :

Etablissement :

Etiez-vous en classe bilangue Anglais / Allemand au collège : ❑ Oui ❑ Non

Choix de LVA en 2nde : ❑ Anglais ❑ Allemand **ABIBAC (Allemand)** ❑ Oui ❑ Non

Choix de LVB en 2nde : ❑ Anglais ❑ Allemand ❑ Espagnol ❑ Italien ❑ Chinois

Enseignement facultatif : (non obligatoire, libre choix de l'élève)

UNE SEULE OPTION FACULTATIVE *peut être choisie (sauf LCA Latin ou Grec ancien qui peuvent être cumulées avec une autre option non linguistique)*

*Eventuellement, cocher **UNE** option **FACULTATIVE** au choix qui pourra se poursuivre jusqu'à la Terminale :*
*Si vous choisissez LCA et LVC, donnez votre ordre de priorité (**1** : 1er choix – **2** : 2ème choix)*

	LCA Latin – *selon les possibilités de l'emploi du temps*
	LCA Grec – *selon les possibilités de l'emploi du temps*
	LVC Italien
	LVC Chinois
	Arts – Arts plastiques
	Arts – Cinéma Audiovisuel
	Arts – Théâtre
	Arts – Musique
	Sciences et Laboratoire (uniquement en classe de Seconde)
	EPS - *enseignement comprenant de la natation, du badminton et du secourisme*

Brevet d'Initiation Aéronautique - BIA (2 h par semaine – entretien de motivation en septembre) : ❑ Oui ❑ Non

Avant de faire vos choix, considérez attentivement le nombre d'heures de cours au lycée que vous serez appelé(e) à suivre, et évaluez la somme de travail correspondante.

Les options sont mises en place en fonction des effectifs, des moyens accordés, et de la compatibilité des emplois du temps (des cours auront lieu le mercredi après-midi). Pour les enseignements contingentés, un entretien de motivation et une sélection pourront être organisés à la rentrée.

Toute option choisie devra être suivie sur l'année scolaire complète : aucun changement ne sera accepté à la rentrée.

Régime souhaité en 2023 – 2024 : ❑ externe ❑ demi-pensionnaire au ticket ❑ interne

A Saint-Quentin, le Signature de l'élève Signature du responsable

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – Secondes

Année scolaire 2023/2024

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

☎ de l'élève : ……/……/……/……/……/…… @ de l'élève : ……

Numéro de carte #HDF : …… (pour les élèves déjà scolarisés en lycée)

Régime : ☐ **interne** ☐ **externe** ☐ **demi-pensionnaire à la prestation**

Etablissement fréquenté l'année précédente : …… ……

ASR (attestation de sécurité scolaire) obtenue en 3ème : ☐ oui ☐ non

RESPONSABLE LEGAL 1

NOM PRENOM : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

☎ domicile : ……/……/……/……/……/……/ ☎ portable : ……/……/……/……/…… ☎ travail : ……/……/……/……/……/

(un numéro de téléphone fixe est obligatoire pour les internes)

@ courriel (en majuscules) : ……

PROFESSION : ……

Lien avec l'élève : Père ☐ Mère ☐ Autres ☐(préciser) : _____

RESPONSABLE LEGAL 2

NOM PRENOM : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

☎ domicile : ……/……/……/……/……/……/ ☎ portable : ……/……/……/……/…… ☎ travail : ……/……/……/……/……/

(un numéro de téléphone fixe est obligatoire pour les internes)

@ courriel (en majuscules) : ……

PROFESSION : ……

Lien avec l'élève : Père ☐ Mère ☐ Autres ☐(préciser) : _____

AUTRE PERSONNE A CONTACTER (OBLIGATOIRE POUR LES INTERNES)

NOM PRENOM : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

☎ domicile : ……/……/……/……/……/……/ ☎ portable : ……/……/……/……/…… ☎ travail : ……/……/……/……/……/

Lien avec l'élève : _____

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES ELEVES MINEURS

En cas de rupture de l'emploi du temps officiel des classes, l'établissement assurera un accueil des élèves dans les salles de permanence, les espaces de vie lycéenne et le CDI.

Néanmoins dans le cadre de l'apprentissage de l'autonomie, les élèves peuvent sortir de l'établissement avec votre autorisation s'ils sont mineurs.

Autorisons – n'autorisons pas (rayer la mention inutile) notre enfant à sortir de l'établissement en cas de rupture de son emploi du temps.

Date et signature des représentants légaux

Cité scolaire Henri Martin

FICHE D'URGENCE
Année scolaire 2023/2024

Elève/Etudiant

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Niveau : ☐ Seconde ☐ Première ☐ Terminale

☐ STS1 ☐ STS2 ☐ HK ☐ KH

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : .....

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

☎ père : ..... ☎ travail père : .....

☎ mère : ..... ☎ travail mère :.....

Nom et ☎ d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement et/ou de venir chercher votre enfant :

.....

En cas d'urgence, un élève/étudiant blessé ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève/étudiant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

L'élève/étudiant est-il allergique à certains médicaments ? ☐ oui ☐ non Si oui, lesquels ?.....

Date du dernier rappel DTP : .....

Remarque : Nous vous rappelons que les élèves/étudiants ne doivent en aucun cas garder un médicament sur eux. Tout traitement doit être déposé à l'infirmerie avec la prescription médicale.

L'élève/étudiant a-t-il bénéficié les années précédentes ?

- **d'un PAI (projet d'accueil individualisé)** ☐ **oui** ☐ **non**
- **d'un PAP (Plan d'accompagnement personnalisé)** ☐ **oui** ☐ **non**
- **d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation)** ☐ **oui** ☐ **non**
- **d'aménagements d'examen** ☐ **oui** ☐ **non**
- **autre**.....

Mise en place ou renouvellement d'un PAI : prendre RDV avec l'infirmier(e)

Lycée ☎ 03.23.06.38.36 ✉ infirmerie.lycee48s@ac-amiens.fr

Mise en place ou renouvellement d'un PAP : prendre RDV avec le professeur principal

Suivi et mise en œuvre d'un PPS : prendre contact avec l'enseignant référent Mme Deballe ☎ 06.27.04.63.58

Médecin traitant : ..... ☎ .....

Date et signature du représentant légal

***DOCUMENT NON CONFIDENTIEL** à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.*

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin scolaire ou de l'infirmier(e) de l'établissement.

Cité scolaire Henri Martin

FICHE FINANCIERE

Année scolaire2023/2024

Elève/Etudiant

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../……..

Niveau : ☐ Seconde ☐ Première ☐ Terminale

☐ STS1 ☐ STS2 ☐ HK ☐ KH

Coordonnées des parents ou du responsable légal

Nom – Prénom : ……

Adresse : ……

……

Tél fixe : …… Tél portable : ……

Mail : ……

Coordonnées des parents ou du responsable financier

A remplir si différent du responsable légal

Nom – Prénom : ……

Adresse : ……

……

Tél fixe : …… Tél portable : ……

Mail : ……

Cochez la case correspondant au régime choisi

Externe ☐ Demi-pensionnaire à la prestation ☐ Interne ☐

Date et signature du représentant légal et/ou financier

Joindre OBLIGATOIREMENT un RIB à la présente fiche

AUTORISATION PARENTALE ANNUELLE – EXPLOITATION INTERNE
ENREGISTREMENT ET UTILISATION DE L'IMAGE / DE LA VOIX D'UNE PERSONNE MINEURE

Ce formulaire a pour vocation de recueillir votre consentement, en tant que représentant légal d'un mineur, pour l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image (photo, vidéo, voix) de votre enfant, dans le cadre de publications faites durant l'année scolaire en cours :

- en interne par des membres de la communauté scolaire, à des fins pédagogiques ou de communication entre école / établissement scolaire / familles ;
- dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique.

Cette autorisation **ne couvre pas d'éventuels reportages presse ni d'éventuelles captations et publications qui seraient réalisées par des tiers** : ces derniers devront faire l'objet d'autorisations spécifiques et ponctuelles.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7).
Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

[À remplir par l'école ou l'établissement scolaire en début d'année scolaire]

École ou établissement scolaire : LYCEE HENRI MARTIN - 1 RUE GABRIEL GIRODON

Tél. : 03 23 06 38 38 **Code postal / Commune :** 02100 SAINT-QUENTIN

Année scolaire : 2023 / 2024 **Classe de :** SECONDE

1- Finalités et modes d'exploitation envisagées

Gestion administrative, logiciels de vie scolaire, trombinoscope, usage en classe etc. : merci de compléter les différentes finalités envisagées et les publics concernés **en utilisant le tableau au verso**. Ce tableau sert aussi aux parents à donner leur consentement.

2- Dans le cas d'un projet annuel, désignation du projet

L'élève ou la classe sont engagés dans un projet au long court (projet pédagogique, pratique musicale, théâtrale, chorale, activité sportive, échanges linguistiques...): les élèves concernés sont susceptibles d'être filmés, photographiés ou enregistrés une à plusieurs fois dans l'année dans le cadre de ce projet.

Nom du projet : _____

Un enregistrement aura lieu aux dates / moments et lieux indiqués ci-après :

Date(s) d'enregistrement : _____

Lieu(x) d'enregistrement : _____

3- Consentement de l'élève

[À remplir par l'élève concerné ou ses parents en fonction de l'âge de l'élève]

☐ **On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servaient ces enregistrements.**

☐ **On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir ces enregistrements.**

☐ **Je suis d'accord pour que l'on enregistre mon image / ma voix.**

Nom et prénom de l'élève : _____

4- Autorisation parentale

[À remplir par le ou les représentants légaux de l'élève]

Je (Nous) soussigné(e)(s) [Nom – Prénom] _____

Demeurant [adresse] _____

Et [Nom – Prénom] _____

Demeurant [adresse] _____

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de l'enfant [Nom – Prénom] _____

Demeurant [adresse] _____

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à l'égard de l'enfant mentionné ci-dessus. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et / ou de sa voix, voire de son nom. **J'autorise la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son école / établissement scolaire** **selon les modalités ci-dessous** (cocher les cases correspondantes) :

École, établissement scolaire, merci de cocher les cases correspondantes à vos besoins et compléter les destinataires

Parents, merci de cocher chaque ligne avec OUI ou NON

Finalités prévues	Support	Destinataires de la diffusion	Autorisation parentale
☑	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire	☐ OUI ☐ NON
☑	Trombinoscope	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement	☐ OUI ☐ NON
☐	Usage collectif en classe	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement	☐ OUI ☐ NON
☐	Site avec accès réservé (ENT, plateforme, extranet etc.)	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement, représentants légaux Précisez le(s) site(s) : _____	☐ OUI ☐ NON
☐	Support de stockage amovible	Précisez les destinataires du support : _____	☐ OUI ☐ NON
☑	Internet (accès libre)	Tous publics Précisez le(s) site(s) : _____	☐ OUI ☐ NON
☑	Autre (précisez)	Précisez les destinataires : _____	☐ OUI ☐ NON

☐ **Je n'autorise aucune captation de l'image / de la voix de l'enfant.**
Dans ce cas, merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à _____ Le _____ Signature (s) :

5- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le chef d'établissement (pour les collèges et lycées) ou le directeur d'école afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image / la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données aux coordonnées suivantes : dpd@ac-amiens.fr ; Rectorat de l'académie d'Amiens - Délégué à la protection des données - 20 boulevard d'Alsace-Lorraine, 80063 Amiens Cedex.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.

Cité scolaire Henri Martin

Adhésion MDL 2023-2024

Madame, Monsieur,

La **Maison Des Lycéens** est une association gérée directement par les élèves, de 16 ans ou plus, dont le rôle est de participer au développement de la vie sociale, culturelle et sportive de l'établissement. Les membres du bureau travaillent en étroite collaboration avec les élus du Conseil de la Vie Lycéenne. Un adulte réfèrent accompagne les élèves dans la gestion de cette association.

Actuellement, la MDL gère une salle de détente et concourt à son équipement : babyfoot, billard, borne d'arcade, jeux de société, … Elle participe aux différents projets menés par les élèves : soirée des internes, sorties cinéma à tarif réduit, bal de fin d'année, écologie et développement durable, ….

La MDL peut être sollicitée par les enseignants pour des subventions ponctuelles pour les voyages scolaires, les récompenses aux lauréats des différents concours (ex : Kangourou, arts plastiques, Eloquence, …)

Pour l'année scolaire 2023-2024, la cotisation à l'association MDL est maintenue à **10€**

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée,

Le Président : Matt CARION **le Trésorier : Lilan FERRANDI** **le Secrétaire : Emma ZILAVEC**

Remplir les 2 coupons et les remettre lors de l'inscription

Attestation ADHESION MDL 23-24 **Exemplaire famille**	**ADHESION MDL 23-24** **Exemplaire MDL**
Je soussigné : …….....	Je soussigné : …….....
Responsable légal de l'élève : Nom ……	Responsable légal de l'élève : Nom ……
Prénom ……	Prénom ……
Classe 23-24 : **seconde / première / terminale**	Classe 23-24 : **seconde / première / terminale**
Règle la somme de 10€	Règle la somme de 10€
En chèque **En espèces**	**En chèque** **En espèces**
Tampon MDL :	Signature :

Cité scolaire Henri Martin

Année 2023/2024

Coupons récapitulatifs

➡ A remettre lors de l'inscription

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES ELEVES MINEURS

En cas de rupture de l'emploi du temps officiel des classes : absences de professeurs, l'établissement assurera toujours un accueil des élèves dans les salles de permanence, espace de vie lycéenne, CDI.

Néanmoins, dans le cadre de leur apprentissage de l'autodiscipline et de leur autonomie, les élèves peuvent sortir de l'établissement, avec votre autorisation s'ils sont mineurs.

Autorisent – n'autorisent pas * notre enfant ……à sortir de l'établissement en cas d'absence d'un enseignant en fin de demi-journée ou de journée pour les demi-pensionnaires.

Signature des parents

* rayer la mention inutile

Documents à consulter sur le site du lycée

CHARTE D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE, D'INTERNET ET DES RESEAUX AU LYCEE HENRI MARTIN

Je soussigné(e) ……, atteste avoir pris connaissance de la charte d'utilisation de l'informatique, d'internet et des réseaux au lycée Henri Martin.

Le……à……..

Signature de l'élève Signature des parents

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) ……, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du Lycée Henri Martin.

Le……à……..

Signature de l'élève Signature des parents

FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE

Je soussigné(e)……responsable légal de l'élève……

certifie avoir pris connaissance du document relatif au fonctionnement de l'infirmerie

Signature de l'élève Signature des parents

ACADÉMIE
D'AMIENS

Liberté
Égalité
Fraternité

BESOIN D'AID€ POUR PAYER DES FRAIS LIÉS À LA SCOLARITÉ ?

LE LYCÉE PEUT VOUS ACCOMPAGNER GRÂCE AU

FONDS SOCIAL

- ❑ cantine
- ❑ internat
- ❑ fournitures
- ❑ vêtements
- ❑ transport
- ❑ sorties scolaires
- ❑ Santé
- ❑ ...

Renseignez-vous auprès de :

Madame MINISINI, Assistante sociale au 03 23 06 38 53

La discrétion et le respect de la vie privée des élèves et des représentants légaux sont respectées dans le traitement du dossier.

hautsdefrance.fr

Région
Hauts-de-France

© Photo : D. Bokallo / Région Hauts-de-France – Mise en page : Région Hauts-de-France / avril 2023

RENTRÉE 2023-2024

VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

ÉLÈVES DOMICILIÉS DANS L'AISNE

Région
Hauts-de-France

Région
Hauts-de-France

Lycéen ? Apprenti ?

Demande ta carte Génération #HDF !

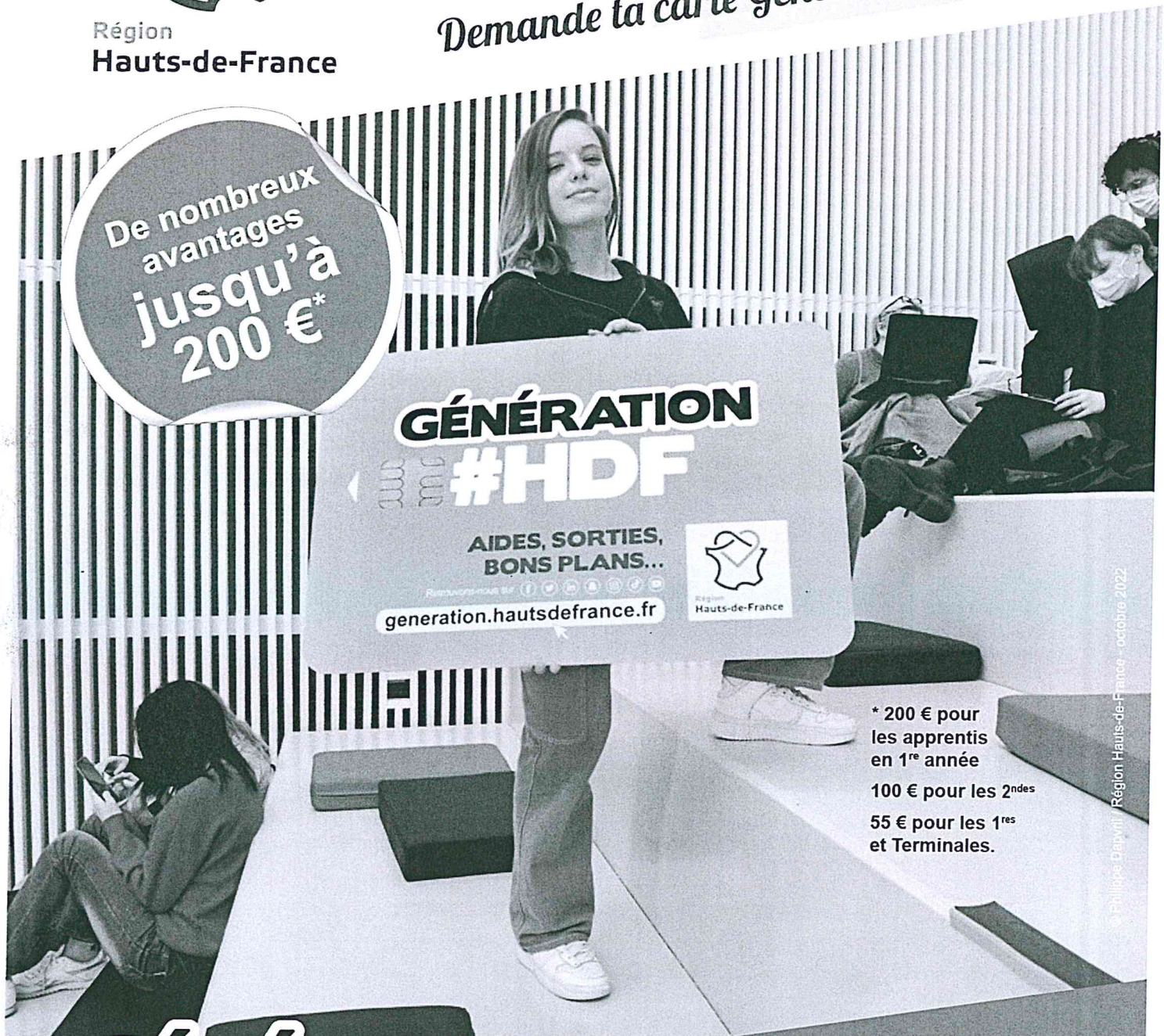

* 200 € pour les apprentis en 1re année

100 € pour les 2ndes

55 € pour les 1res et Terminales.

© Philippe Dauvin / Région Hauts-de-France - octobre 2022

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur

generation.hautsdefrance.fr

POUR TOUTES INFORMATIONS

0 800 026 080

Service & appel gratuits

Download on the App Store

GET IT ON Google play